

THIERACHE
LE PAYS NATURE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2019-2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

La Thiérache dispose d'atouts considérables qui peuvent lui assurer un renouveau économique et social. La Thiérache est en effet riche de ses hommes, de leurs savoir-faire, d'un patrimoine naturel et architectural incomparable. C'est sur la base de ce capital que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Thiérache a voulu faire face aux difficultés économiques et sociales de la Thiérache pour impulser ce renouveau. Le PETR a su fédérer les communautés de communes pour construire un véritable projet de territoire capable de promouvoir la Thiérache, de renforcer son attractivité économique et résidentielle et d'en faire, par la création d'un office de tourisme intercommunautaire, une véritable destination touristique comme en témoigne l'édition spéciale du Guide du Routard.

La Thiérache a l'image d'une région faite d'herbages, de bocages et d'eaux vives, mais c'est aussi une région industrielle avec de grands noms de l'industrie notamment de l'agroalimentaire. L'économie productive peut être développée sur la base des savoir-faire. Il s'agit aussi de poursuivre un plan ambitieux de revitalisation des centres-bourgs.

De nombreuses procédures ont été ou sont mises en oeuvre pour mobiliser les moyens et les financements de projets au service du développement et de l'animation en Thiérache : contrat de ruralité, Pacte Sambre Avesnois Thiérache, Contrat de transition écologique et solidaire, Programme LEADER, Accord-cadre avec la Région Hauts-de-France, Programme d'intérêt Général et OPAH-RU pour la rénovation de l'Habitat, Plan Alimentaire Territorial, contrat de rayonnement touristique, plan en faveur de l'économie de proximité, programme d'actions en faveur de la connaissance de la biodiversité et de la préservation de l'environnement...

Le présent rapport d'activité illustre le travail mené collectivement. Je remercie l'équipe administrative et technique du PETR pour son implication et l'ensemble des élus qui se sont mobilisés en dépassant les limites communales ou intercommunales pour consacrer du temps et de l'énergie au service du développement de la Thiérache.

Beaucoup nous envient l'organisation territoriale mise en place en Thiérache. Elle permet de disposer de l'ingénierie stratégique indispensable à l'émergence et à l'accompagnement des projets, mais aussi de s'appuyer sur ses principales forces : une identité affirmée et la fierté d'être thiérachien.

Thierry Verdavaine

SOMMAIRE

	Présentation	4
	Gouvernance	6
	Amélioration de l'habitat	8
	Soutien à l'économie de proximité	10
	Émergence d'un Plan Alimentaire Territorial	12
	Valorisation de la biodiversité	14
	Promotion touristique	16
	Accompagnement financier : le programme LEADER	18
	Amélioration de la mobilité	20
	Représentation de la société civile : le conseil de développement	22
	Financement du Pays	24

PRÉSENTATION

Dès la promulgation de la Loi Voynet en 1999, les cinq Communautés de communes de la Thiérache de l'Aisne se sont engagées dans une démarche de coopération interterritoriale initiée par le Conseil régional de Picardie, traduisant ainsi leur volonté de conduire ensemble de véritables dynamiques de développement local dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, du transport, du tourisme et de l'économie. Ce passé fructueux de collaboration et de partenariat entre les cinq structures a permis d'aboutir à la création du Syndicat mixte du Pays de Thiérache, reconnu par un arrêté préfectoral du 20 juillet 2004. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 a consacré une nouvelle évolution pour les Pays qui

se transforment en Pôle d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

Située au nord-est du département de l'Aisne, aux frontières des Ardennes, du Nord et de la Belgique, le Pays de Thiérache bénéficie d'une position au cœur des espaces dynamiques européens. Reconnue pour la qualité et la richesse de ses ressources naturelles et paysagères, pour son patrimoine architectural ainsi que pour son savoir-faire en matière agricole et industrielle, la Thiérache recèle également un potentiel d'activités touristiques et culturelles important. Ces forces territoriales sont malheureusement contrebalancées par des indicateurs socio-économiques préoccupants et une situation économique durement touchée par les effets des mutations en cours.



LE TERRITOIRE DU PAYS DE THIÉRACHE

LES DATES CLÉS DE LA CONSTRUCTION DU PETR



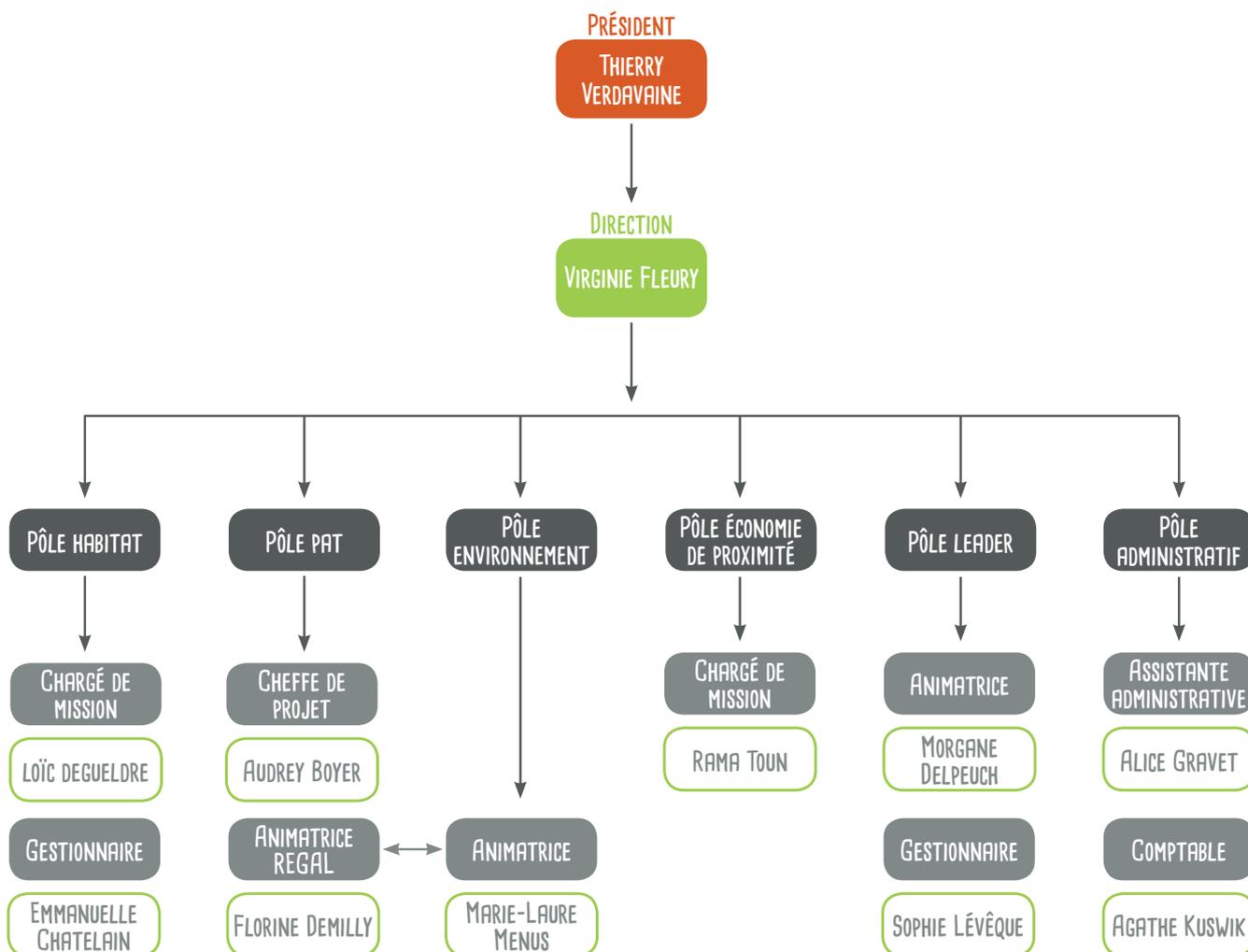
QUELQUES CHIFFRES CLÉS



LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



L'ÉQUIPE TECHNIQUE ORGANIGRAMME DU PETR



GOUVERNANCE

En application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, le Syndicat mixte du Pays de Thiérache a été transformé, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural. Un PETR se définit comme « un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d’un périmètre d’un seul tenant et sans enclave ».

1 LES MODALITÉS D'ORGANISATION

Le PETR du Pays de Thiérache se compose de 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants désignés par ses 4 Communautés de communes. Ils forment le comité syndical, organe de délibération du Pays. Lors

4 AXES

1 LES MODALITÉS D'ORGANISATION

2 LES INSTANCES CONSULTATIVES

3 LES MISSIONS

4 LE PROJET DE TERRITOIRE



6

de l’installation du comité syndical, les délégués élisent un Président et 3 vice-présidents qui forment ensemble le bureau syndical. Des commissions thématiques peuvent venir compléter cette organisation.

2 LES INSTANCES CONSULTATIVES

LE PETR DU PAYS DE THIÉRACHE COMPREND DEUX INSTANCES CONSULTATIVES :

Un conseil de développement territorial



Constitué depuis 2017 sous la forme associative, le conseil de développement représente la société civile du territoire. Il compte une soixantaine de membres. Il est

consulté sur les principales orientations du Pays et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d’intérêt territorial. Chaque année, il doit établir un rapport d’activité qui fait l’objet d’un débat devant le Comité syndical du Pays de Thiérache.

Une conférence des maires



Elle réunit tous les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Elle est consultée lors de l’élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Elle doit se réunir, au minimum, une fois par an.

3 LES MISSIONS

Le PETR a pour objet de définir les conditions d’un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. A cet effet, il a pour missions de :

- Définir une stratégie de développement à l’échelle de la Thiérache ;
- Animer et coordonner les politiques menées à l’échelle du Pays de Thiérache dans les domaines de l’économie, de l’habitat, de l’environnement, du

tourisme et des transports et assurer le pilotage des actions conduites dans les domaines précités ;

- Préparer et suivre les procédures de contractualisation avec l’Union Européenne, l’Etat et la Région et assurer la mise en œuvre du programme LEADER ;
- Evaluer les programmes d’actions mis en place.

4 LE PROJET DE TERRITOIRE

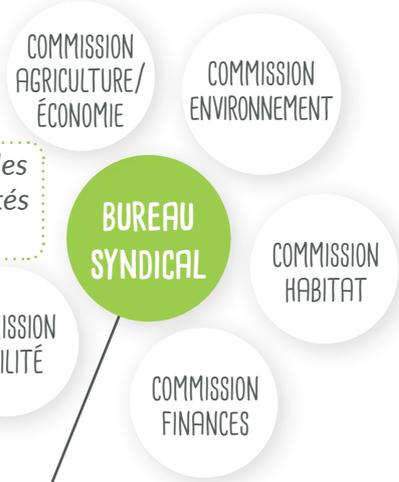
Validé le 5 décembre 2016, le projet de territoire du Pays de Thiérache vise à impulser le renouveau en Thiérache à travers l’aménagement du territoire, le développement local et la reconversion de l’économie locale vers des secteurs d’activités dynamiques. Il s’agit d’un document qui fixe le cap à suivre pour engager le territoire dans une dynamique de développement. Il se décline à travers le Programme LEADER, le contrat de ruralité, le Pacte pour la réussite Sambre Avesnois

Thiérache et l’accord-cadre de l’espace de dialogue Aisne Nord/Est Somme.

Sa stratégie se décline en 3 axes :

- Renforcer l’attractivité productive et résidentielle du territoire ;
- Agir pour la diversité et la qualité du cadre de vie des habitants ;
- Engager le Pays de Thiérache dans l’innovation territoriale ;

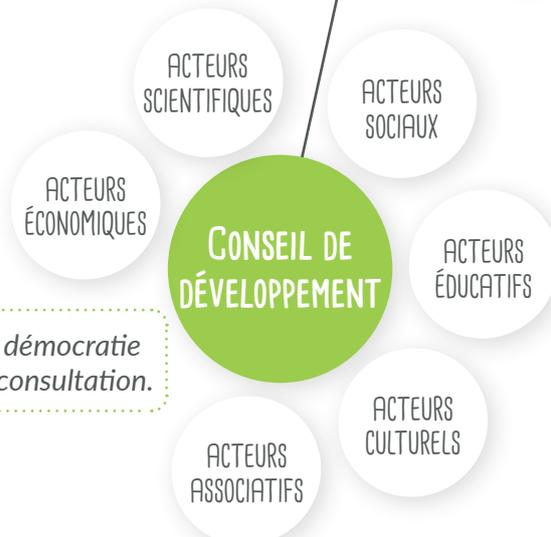
Rôle : Propose et prépare les dossiers qui seront présentés en comité syndical



Rôle : Examine les propositions du bureau syndical et délibère.



Rôle : Se réunit une fois par an et est consultée lors de l'élaboration, modification et révision du projet de territoire.



Rôle : Instance de démocratie participative et de consultation.

Rôle : Accueillir et informer les touristes. Promouvoir et commercialiser l'offre touristique.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Reconnu depuis longtemps, le bâti traditionnel de Thiérache se distingue tant par sa qualité architecturale que par la richesse et la diversité des matériaux utilisés (pierre de taille, bois, ardoises, briques, etc.). Mais cet héritage exceptionnel ne doit pas occulter une autre réalité : maisons vieillissantes et problèmes thermiques.

Dès lors, la précarité énergétique s'installe et contribue à la dégradation des conditions de vie de certains foyers, confrontés aussi, pour certains, à des problèmes d'insalubrité. Pour faire face à cette situation, le Pays de Thiérache et ses communautés de communes, soutenus par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne, réengagent un Programme d'Intérêt Général à l'échelle du territoire. Les besoins du territoire ont été quantifiés suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

5 OBJECTIFS

- 1 LUTTE CONTRE L'HABITAT TRÈS DÉGRADÉ ET INDIGNE
- 2 LE TRAITEMENT POUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DE L'HABITAT
- 3 L'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE
- 4 LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 5 LE TRAITEMENT DES LOGEMENTS LOCATIFS INDIGNES ET MOYENNEMENT DÉGRADÉS



8

BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT 2014 - 2019

Pour ce programme, 521 dossiers ont été traités pour un montant de subventions total de **5 842 812,55 €**, réparti de la façon suivante :



L'HABITAT, UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

1

LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (ISOLATION, CHAUFFAGE, FENÊTRES, VENTILATION...)

2

LES TRAVAUX D'AUTONOMIE ET D'ADAPTATION DES LOGEMENTS (AMÉNAGEMENT DE SALLE DE BAIN, INSTALLATION DE WC SURÉLEVÉS...)

3

LES TRAVAUX LOURDS (DÉGRADATION OU INSALUBRITÉ)

EXEMPLE DE TRAVAUX

Dépenses éligibles : 20 000 €

Montant des travaux TTC : 26 375 €

Montant des travaux HT : 25 000 €

Participation ANAH (50%) : 10 000 €

Participation CCPT/Région (10%) : 2 000 €

Prime HABITER MIEUX ANAH (10%) : 2 000 €

Prime HABITER MIEUX CCPT : 500 €

Total subventions : 14 500 €

Reste à charge : 11 875 €

AVANT



APRÈS



9

LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

LABELLISATION DU PAYS DE THIÉRACHE «GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT» PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE EN DÉCEMBRE 2019 :

Le Guichet Unique de l'Habitat est un service public de proximité, totalement gratuit. Comme son nom l'indique, ce service est dédié à l'habitat et à toutes les questions que peuvent se poser les particuliers et les professionnels à ce sujet.

Il exerce une triple ambition :

- Accompagner tous les porteurs de projet, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

- Informer les habitants sur les politiques et dispositifs mis en œuvre par le PETR du Pays de Thiérache, ses Communautés de communes membres et ses partenaires (État, Région Hauts-de-France, Action logement).
- Fédérer les professionnels de l'habitat autour d'un projet partagé.

LES PERMANENCES

Afin de répondre aux attentes des administrés, l'animateur du PIG se déplace sur le territoire lors de permanences à :



L'AVENIR DU PROGRAMME

Au regard des besoins encore nombreux sur le territoire, des caractéristiques de l'habitat ancien du Pays de Thiérache, de sa population et de l'engouement du précédent PIG, la mise en place d'une seconde opération de type PIG est apparue indispensable (Programme 2020/2025).

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Dès 2016, le PETR du Pays de Thiérache a souhaité s'interroger sur la situation de son économie de proximité et réfléchir aux possibilités de consolidation et de développement de celle-ci. Confiée au bureau d'étude Intencité, la mission a permis, sur la base d'un diagnostic détaillé du territoire, de valider une stratégie d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité. Validée en 2018, cette stratégie se décline en 3 catégories d'actions :

- Des actions liées à l'urbanisme commercial impliquant de fait l'échelon communal.

- Des actions à destination directe des entreprises ou visant à dynamiser leurs activités relevant de différentes collectivités ou partenaires économiques et enfin

- Des actions d'animation et de communication confiées au PETR du Pays de Thiérache. Ce programme ambitieux d'actions répond à des objectifs simples : améliorer la performance des entreprises, repenser la fonction commerciale des centre-bourgs et renforcer l'attractivité commerciale du territoire.

3 ACTIONS

1 LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR COMMERCE ET ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

2 LA MISE EN PLACE D'OUTILS EN FAVEUR DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES DE PROXIMITÉ

3 UN SERVICE D'APPUI POUR LES CENTRE-BOURGS ENGAGÉS DANS UN PROGRAMME DE REDYNAMISATION



10

1 LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR COMMERCE ET ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, le Pays de Thiérache a recruté depuis le 1er mars 2019, un animateur commerce et économie de proximité dont les missions principales consistent à :

- Accompagner les entreprises du territoire (commerces, artisans et services) par une mission de terrain au quotidien pour détecter leurs préoccupations et besoins, conseiller ou orienter les chefs d'entreprise, assurer le montage et le suivi des différents dispositifs d'aides publiques en faveur des professionnels, proposer des sessions de formation professionnelle ou encore sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur transition numérique.

- Apporter un appui aux collectivités territoriales en matière d'aménagement commercial, pour intégrer, dans le cadre des projets de revitalisation de centre-bourg et/ou documents d'urbanisme, les nouveaux enjeux commerciaux.

Depuis sa prise de fonction, l'animateur a réalisé plus de 500 visites d'entreprises sur le territoire de la Thiérache. Sur la base de ces rencontres, plusieurs constats ont été établis :

- Points favorables : Accueil très positif de la mission de la part des chefs d'entreprise, la volonté de nouer davantage de liens avec les élus du territoire, l'existence de produits de qualité, des projets de requalification de centre-bourg engagés, en projet ou en réflexion.

- Les manquements ou difficultés identifiés : Problèmes de trésorerie très importants pour de nombreux commerces du territoire, un taux de vacance commerciale considérable, une carence en termes d'animation commerciale, une activité commerciale quasiment nulle le samedi après-midi, l'absence de communication, etc...

2 LA MISE EN PLACE D'OUTILS EN FAVEUR DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES DE PROXIMITÉ

Fort des premiers retours terrain, les élus du Pays de Thiérache ont souhaité engagé une 1ère série d'actions comprenant entre autres :

- Le déploiement d'une application numérique de « fidélisation commerciale » des consommateurs auprès d'un réseau de commerçants de Thiérache ;

- La constitution d'un réseau de commerçants à l'échelle du Pays de Thiérache ;

- Le lancement d'une réflexion sur la vacance commerciale à l'échelle de la Thiérache ;

- La définition d'une signalétique commerciale à l'échelle du Pays.

ZOOM SUR L'APPLICATION NUMÉRIQUE «JE SHOP'IN THIÉRACHE»

Cette application mobile permet de fidéliser les clients de la Thiérache afin de promouvoir les commerces de proximité et développer ainsi leurs chiffres d'affaires. Le programme de fidélité « multi-commerces » permet d'avoir accès à des réductions,

des bons-plans, ou encore des offres découvertes. La fidélisation passe par la distribution de points fidélité : à chaque achat réalisé, le client bénéficie de points fidélité qui lui permettront d'accéder à des réductions commerciales.



A partir de cet outil, les commerçants ont la possibilité de paramétrer leur programme de fidélité à partir des fonctions suivantes :

- Choix du taux de fidélisation : chaque commerçant a le choix entre 2%, 3%, 5% ou 10% en fonction de son activité, fréquentation et panier moyen
- Choix du délai de validité des offres fidélité : 1 mois, 2 mois, 6 mois ou 1 an
- Les offres découvertes : la création d'offre

découverte de -10%, -15% ou -20% pour les nouveaux clients

- Distribution de points fidélité : à chaque vente réalisée, le commerçant aura la possibilité d'éditer un ticket fidélité qui sera fonction du montant d'achat du client
- Collecte de points fidélité : le client flashe le code barre du ticket fidélité à partir de l'application et collecte en temps réel des points fidélité.

3 UN SERVICE D'APPUI POUR LES CENTRE-BOURGS ENGAGÉS DANS UN PROGRAMME DE REDYNAMISATION

La Région Hauts-de-France a lancé, au début de l'année 2019, un appel à projet pour accompagner les projets de redynamisation commerciale s'inscrivant dans une démarche volontariste de reconquête des centres villes et des centre-bourgs. Sept communes du Pays de Thiérache sont lauréates de cet appel à projet : Guise, Hirson, La Capelle, Marly-Gomont, Montcornet, Saint-Michel et Vervins.

L'animateur a d'ores et déjà engagé des prises de contact avec certains de ces centre-bourgs pour prendre connaissance de leur projet et leur apporter, en fonction des besoins et sollicitations, des conseils en matière d'activité commerciale en réponse aux nouveaux modes de commercialisation et attentes des consommateurs.



ÉMERGENCE D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache développe une réflexion sur l'agriculture et l'alimentation durable. D'abord initiée autour de l'enjeu de la préservation du patrimoine bocager avec l'adoption d'une charte paysagère, la réflexion s'est ensuite étendue aux enjeux de l'agriculture en Thiérache. Celle-ci a abouti sur l'idée de co-construire, avec différentes familles d'acteurs impliquées dans le large domaine que représente l'alimentation, un projet global de gouvernance alimentaire. Depuis 2018, le Pays de Thiérache s'est lancé dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci est en phase d'émergence et a été lauréat de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en février 2019, permettant de bénéficier de 50 000€ de subventions pour une période de 2 ans.

4 AXES

- 1 VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- 2 DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE
- 3 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- 4 SENSIBILISATION À UNE CONSOMMATION LOCALE ET DURABLE



12

1 VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX

ANNUAIRE DES PRODUCTEURS DE THIÉRACHE EN VENTE DIRECTE

DOUBLE OBJECTIF

1

VALORISER LE TRAVAIL DES PRODUCTEURS LOCAUX, INSCRITS DANS UNE LOGIQUE DE VENTE DIRECTE

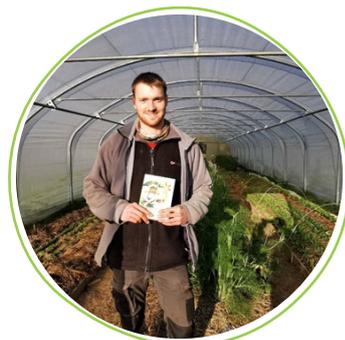
2

FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUCTEURS AUX HABITANTS ET AUX TOURISTES AFIN D'AUGMENTER LA PART DES ACHATS EN CIRCUITS COURTS

Cet outil regroupe 27 producteurs en vente directe, 2 marchés de producteurs et 2 boutiques de produits locaux.

CARTE INTERACTIVE

En complément de l'annuaire, une carte interactive permet de géo-localiser les producteurs et d'avoir accès à toutes les informations en version numérique. Disponible sur le site du PETR.



SET DE TABLE

Pour promouvoir les producteurs locaux auprès des habitants du territoire et des touristes, un set de table a été créé. 60 000 exemplaires ont été offerts à une quarantaine de restaurateurs de Thiérache.



2 DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

ÉTUDE SUR LES POTENTIALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN THIÉRACHE

Lancée en mai 2019 et portée par l'association Bio en Hauts-de-France, cette étude a pour objectif d'identifier les freins et les leviers au développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Pour ce faire, des entretiens ont déjà été réalisés avec deux catégories d'acteurs du territoire : des élus et des éleveurs. Des opérateurs économiques seront prochainement sollicités.

SOUTIEN AU PROJET DE CHARTE RUMINANTS, PORTÉ PAR L'ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIÉRACHE (AAAT)

Ce projet vise à élaborer une charte pour re-valoriser le revenu des éleveurs de la filière lait-viande à travers le respect de trois grands critères : la mise en place de l'herbe au cœur de l'alimentation des ruminants, la diminution de l'utilisation des intrants et la protection du patrimoine bocager.

3 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

D'une durée de 3 mois, ce défi a permis d'accompagner 15 familles à la réduction de leurs déchets et du gaspillage alimentaire dans leur foyer via des ateliers animés par divers acteurs (CPIE des Pays de l'Aisne, le Jardin d'Hélène...).

CRÉATION D'UN RÉSEAU POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (REGAL)

Parce qu'une agriculture et une alimentation plus durable vont de pair avec la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, un REGAL a été créé afin de mener des actions ambitieuses. Animé par 1 ETP, il vise plusieurs secteurs et acteurs : la restauration collective, les habitants, les producteurs et la grande et moyenne distribution. Le poste et les actions sont financés à 80% par l'ADEME.



4 SENSIBILISATION À UNE CONSOMMATION LOCALE ET DURABLE

CLASSES ALIMENTATION

DOUBLE OBJECTIF

1

SENSIBILISER LES ÉLÈVES AUX ENJEUX D'UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE POUR LEUR SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

2

LEUR FAIRE DÉCOUVRIR LES SPÉCIALITÉS CULINAIRES LOCALES



valorisation des produits issus de la ferme

visite chez un producteur local

atelier de sensibilisation

3 ÉTAPES

BILAN DES CLASSES ALIMENTATION 2019

ÉCOLES SENSIBILISÉES

- 1 École de Vadencourt
- 2 École d'Esquéhéries
- 3 École d'Effry
- 4 École de Montcornet

LES PRODUCTEURS PARTENAIRES

- 5 Lait 2 Fermes, à Eparcy
- 6 La Ferme de la Fontaine Orion, à Haution
- 7 GAEC du Clos de Sanière, à Tupigny
- 8 EARL du Chêne Henri IV, à Lerzy
- 9 Maraich' du Grand Radde, à Bucilly
- 10 Monsieur Decary et Monsieur Bertrand, maraîchers à Dizy-le-Gros



238 élèves sensibilisés
Coût total : 4 084€

VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Pays de Thiérache connaît depuis quelques années une évolution sans précédent. Au cœur des préoccupations environnementales, le paysage bocager, le patrimoine culturel, la sensibilisation des habitants du territoire et le bâti traditionnel ancrent profondément les choix politiques porteurs pour notre région.

Plusieurs ambitions sont poursuivies, dont celle d'interpeler les acteurs du territoire et ses habitants à l'intérêt de protéger le paysage bocager et sa biodiversité ainsi que la valorisation des savoir-faire agricoles de Thiérache. Cette ambition se traduit depuis plusieurs années par l'organisation de différentes animations sur l'ensemble du territoire.

3 AXES

- 1 SENSIBILISER LA POPULATION AUX RICHESSES DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE
- 2 SENSIBILISER LES PLUS JEUNES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BOCAGER
- 3 PERMETTRE LA PARTICIPATION DU GRAND PUBLIC À DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ENVIRONNEMENTALES



14

1 SENSIBILISER LA POPULATION AUX RICHESSES DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

LES SORTIES NATURES « QUI SE CACHE DANS MON BOCAGE ? »

Les objectifs sont assez simples : sillonner toute la Thiérache pour aller inventorier la faune sauvage liée au bocage et permettre de découvrir les conditions de réalisation de ces inventaires.

En 2019, les participants ont pu observer la chouette chevêche qui adore les vergers, des amphibiens au fond des mares, ou encore des oiseaux chanteurs et des chauves-souris.

Les sorties nature permettent de découvrir la richesse de la flore liée au bocage et d'autres milieux particuliers du territoire.

Qu'il s'agisse de la découverte d'un écosystème tel qu'une mare et de ses habitants, de l'appréhension de la faune sauvage au crépuscule ou encore de l'observation du comportement des différentes espèces d'oiseaux,

une multitude de sorties nature sont proposées tout au long de l'année, en Thiérache.

Ces sorties nature s'organisent en partenariat avec le CPIE de l'Aisne. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

2

ATELIERS
CUISINE

7

SORTIES



2 SENSIBILISER LES PLUS JEUNES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BOCAGER

LE PROGRAMME « CLASSES BOCAGE »

DOUBLE OBJECTIF

1

DIFFUSER LES CONNAISSANCES
ENVIRONNEMENTALES AU PLUS GRAND NOMBRE

2

PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NATUREL



BILAN DES CLASSES BOCAGE 2019

ÉCOLES SENSIBILISÉES

- 1 École de Rozoy sur Serre
- 2 École de Flavigny et Beurain
- 3 École d'Aubenton
- 4 École de Sains-Richaumont

LES PROJETS RÉALISÉS

- Aménagement de chemins de randonnée
- Plantation de haies
- Création d'un hôtel à insectes
- Réalisation de nichoirs à oiseaux



15

3 PERMETTRE LA PARTICIPATION DU GRAND PUBLIC À DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

LE FESTIVAL DE L'OISEAU ET DE LA NATURE EN THIÉRACHE

Depuis plusieurs années, le Pays de Thiérache organise un festival naturaliste sur son territoire. Celui-ci dure une semaine pendant laquelle différentes sorties ornithologiques sont organisées sur l'ensemble du territoire. Cet événement permet de valoriser les richesses naturelles de Thiérache auprès d'un public d'initiés ne vivant pas sur le territoire. Ce festival est une « vitrine » du territoire.



1 week-end à
l'abbaye de Saint-
Michel

1 concours photo

6 sorties

1 semaine

70 participants



PROMOTION DU TOURISME

Le PETR du Pays de Thiérache a inscrit, dans sa charte de développement durable, le tourisme comme un axe majeur de développement économique du territoire. Aussi, les premières actions du Pays en faveur du tourisme ont permis d'évaluer l'offre touristique, l'identité locale et d'amorcer un début de coordination des acteurs locaux. Sur cette base, le Pays de Thiérache et ses Communautés de communes membres ont souhaité engager une démarche complète de structuration de son organisation touristique avec la création d'un office de tourisme intercommunautaire. A travers cet office, les élus ont décidé de faire de la Thiérache une destination lisible et reconnue. Cela s'est notamment traduit par l'élaboration d'un Guide du Routard de Thiérache et par l'instauration de la taxe de séjour aux fins d'actions promotionnelles de la destination.

1 L'ACTION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme du Pays de Thiérache a été créé par délibération du 20 juin 2014 sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Ses missions sont encadrées par le Code Général du Tourisme et le Code du Tourisme. L'accueil et l'information, la coordination des acteurs du tourisme et la communication font partie de ses compétences obligatoire auxquelles s'ajoutent des compétences optionnelles, à savoir : l'animation, l'accompagnement et la mise en réseau des prestataires publics et privés du territoire, la conception et la commercialisation de produits touristiques cible grand public et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme.



3 AXES DE TRAVAIL

1 L'ACTION DE L'OFFICE DE TOURISME

2 L'INSTAURATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

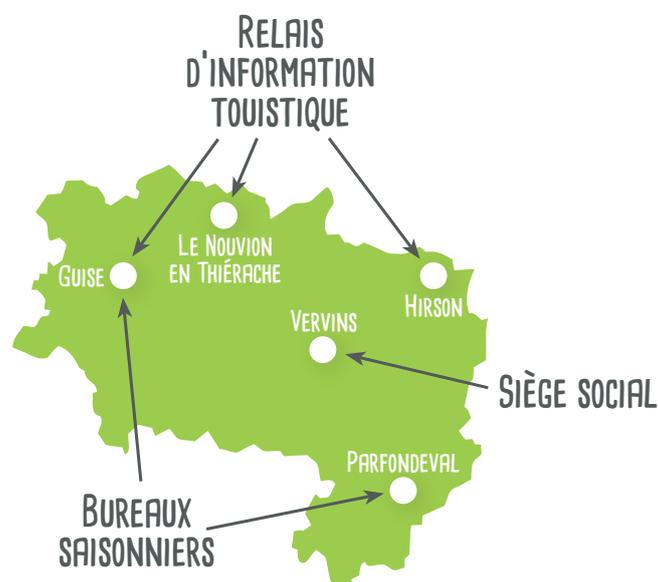
3 LA RÉALISATION D'UN GUIDE DU ROUTARD DE LA DESTINATION THIÉRACHE



16

L'office de tourisme est administré par un comité de direction qui délibère sur l'ensemble des questions relatives au fonctionnement et à l'activité de la structure. Il est composé de 11 membres, répartis en 2 collèges : le collège des élus et le collège des socio-professionnels. Il s'appuie sur une équipe composée de 7 personnes.

Son siège social est établi à Vervins tout comme un bureau permanent. Des bureaux saisonniers à Guise et Parfondeval viennent compléter son organisation en période estivale ainsi qu'un réseau de relais d'information touristique à Guise, Le Nouvion en Thiérache et Hirson.



2 L'INSTAURATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par délibération du 30 septembre 2016, les élus du Pays de Thiérache ont décidé d'instaurer sur leur territoire une taxe de séjour qui, jusqu'en 2019, n'avait pas encore été collectée. Suite à la loi de finance rectificative pour 2017, la taxe de séjour s'est vue réformée et a conduit les élus à réviser les tarifs applicables pour celle-ci.

La taxe de séjour est un outil financier au service du développement touristique local. Elle est directement payée par les touristes, ou toutes autres personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire du Pays et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation. Les hébergeurs et intermédiaires collectent cette taxe pour le compte du Pays de Thiérache selon les tarifs définis par les élus, en référence à la législation en vigueur. En complément de cette taxe locale, le Conseil départemental de l'Aisne a, par délibération du 30 mai 2016 institué une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à hauteur de 10%.

Le produit de la taxe de séjour s'est élevé, au titre de l'année 2019, à 25 500 €, dont 2 550 € ont été versés au Département de l'Aisne et 22 950 € à l'office de tourisme en raison de son statut d'EPIC. La collectivité a l'obligation de reverser l'intégralité

du produit de la taxe de séjour, déduction faite de la part départementale, à l'office de tourisme si celui-ci est constitué en EPIC. Grâce à cette taxe, l'office de tourisme a décidé, en réponse à la crise sanitaire qui a lourdement impacté l'activité des prestataires touristiques, de contribuer à la relance économique avec la mise en place de bons d'achat. L'idée est simple : mettre en circulation 5 000 bons d'achat d'une valeur de 10 euros vendus 5 euros. Le client verse cinq euros et reçoit gratuitement cinq autres euros. L'opération est limitée à cinq bons d'achat par foyer utilisable jusqu'au 31 janvier 2021. A ce jour, les bons d'achat sont utilisables auprès d'un réseau de près de 35 partenaires qui sont en majorité des restaurateurs, des hébergeurs, des sites culturels ou encore des producteurs locaux.



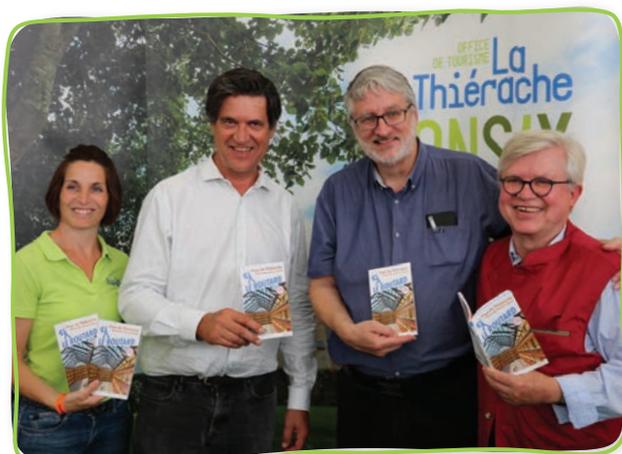
17



3 L'ÉLABORATION D'UN GUIDE DU ROUTARD DE LA DESTINATION THIÉRACHE

Lauréat de l'appel à projet lancé en 2017 par les éditions Hachette et l'Association nationale des Pays et des Pôles, le Pays de Thiérache a présenté, à l'occasion de la 52ème foire aux fromages à La Capelle, son Guide du Routard. Edité à 15 000 exemplaires pour le compte du Pays de Thiérache, le guide de la destination Thiérache est désormais disponible au prix de 4,90 € TTC soit dans le réseau de diffusion local (office de tourisme, prestataires touristiques, musées, etc...), soit dans celui des éditions Hachette.

Avec ses 114 pages, le Guide du Routard Thiérache consacre une partie aux coups de cœur de la rédaction, une rubrique aux itinéraires conseillés pour se rendre en Thiérache et aux liens utiles en Thiérache, une partie consacrée aux hommes, à la culture et l'environnement de la Thiérache et enfin une présentation du territoire par secteur (Guisse et la vallée de l'Oise, le nord de la Thiérache, le sud de la Thiérache, etc...).



ACCOMPAGNEMENT FINANCIER : LE PROGRAMME LEADER

Pour la période 2014-2020, le Pays de Thiérache dispose d'une enveloppe d'1,7 millions d'euros grâce au programme LEADER. Ce programme européen de développement rural permet au Pays de Thiérache de soutenir des projets valorisant le territoire sous toutes ses formes. Après une période 2016-2018 difficile, l'année 2019 marque une véritable progression, notamment dans le nombre de dossiers déposés et instruits. La consommation de l'enveloppe progresse et atteint 40% en décembre 2019.

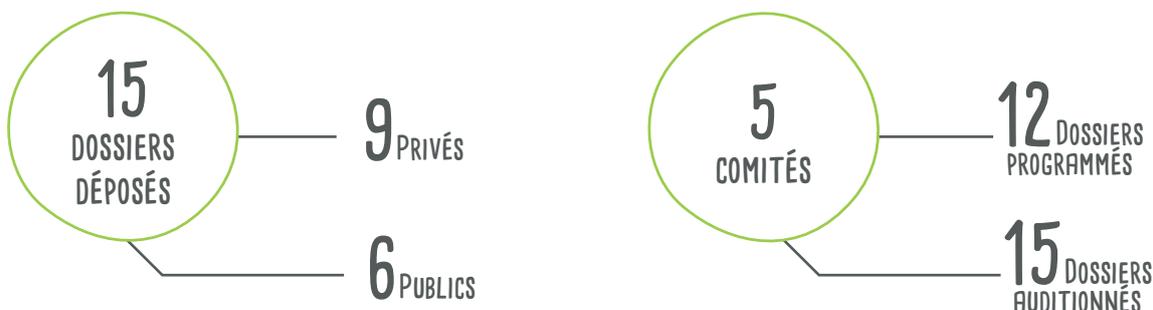
3 AXES

- 1 AVANCÉE ET CHIFFRES DU PROGRAMME LEADER EN 2019
- 2 PROJET RÉALISÉ EN 2019 PAR LE PAYS DE THIÉRACHE
- 3 PROJETS SOUTENUS EN 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER



1 AVANCÉE ET CHIFFRES DU PROGRAMME LEADER EN 2019

L'année 2019 a permis d'avancer dans la programmation LEADER, avec plusieurs comités d'audit et de programmation, la rédaction de conventions financières et la mise en paiement de dossiers.



DOSSIERS PROGRAMMÉS

● DOSSIERS PRIVÉS

- 1 Au Bocal, Vervins
- 2 Magasin de vente directe, Hirson
- 3 Gîte 70's, Mondrepuis
- 4 Le Jardin Roy, Haution
- 5 Les échappées de la Chambre d'Eau, Thiérache du centre
- 6 Estaminet «Chez Marc», Englancourt

● DOSSIERS PUBLICS

- 7 Centenaire 2018, Thiérache du centre
- 8 Café-épicerie, Oisy
- 9 Festival de jazz, Hirson
- 10 3ème printemps musical de Kit Armstrong, Hirson
- 11 Évaluation à mi-parcours du programme LEADER
- 12 Animation du GAL 2019, Pays de Thiérache



2 PROJET RÉALISÉ EN 2019 PAR LE PAYS DE THIÉRACHE

EVALUATION À MI-PARCOURS CROISÉE DU PROGRAMME LEADER SUR TROIS TERRITOIRES

Ce projet d'évaluation à mi-parcours du programme LEADER a été réalisé conjointement avec les territoires du Grand Beauvaisis et Cœur des Hauts-de-France. C'est le premier projet de coopération mis en place pour la programmation 2014-2020 de LEADER. Il a eu lieu entre avril et décembre 2019, pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER en coopération. Le projet a pour ambition d'évaluer le programme LEADER à mi-parcours, en y apportant la plus-value de la coopération, permettant d'avoir

des points de comparaison entre les trois territoires, des échanges de bonnes pratiques et des rencontres entre les différents acteurs des trois territoires. Un bureau d'études, ExtraCité, basé à Lille, a été recruté pour réaliser cette évaluation croisée du programme LEADER à mi-parcours. Deux réunions et trois comités de pilotage ont eu lieu. Lors des comités de pilotage, des ateliers ont été réalisés avec les membres du comité de pilotage (2 membres, 1 public/1 privé, de chaque GAL, ainsi que les membres des équipes techniques).



3 PROJETS SOUTENUS EN 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER

MADAME HÉLÈNE VIEVILLE - « AU BOCAL »

Aménagement d'un magasin vrac sur la commune de Vervins. Le projet consiste à créer une épicerie 100% vrac, zéro déchet, zéro emballage. Il s'agit de travailler sur le mieux consommer, les circuits courts, les produits locaux et bios.

Soutenu par une subvention de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, ce projet a pu bénéficier d'une subvention LEADER à hauteur de 9 594,55€. Grâce à cette subvention, l'aménagement intérieur du magasin (achat de matériel, de meubles, bocalaux...) et des éléments de communication ont pu être achetés.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA THIÉRACHE DU CENTRE - CENTENAIRE 2018 EN THIÉRACHE

Événementiel pour commémorer le Centenaire de la Première Guerre mondiale, sur la Communauté de communes de la Thiérache du Centre. Ensemble d'animations (concerts, expositions, conférences, jeux...) ouverts à l'ensemble de la population, avec en point d'orgue la venue du Président de la République. Le projet rassemble 16 associations et 7 communes, démontrant une véritable dimension partenariale. Grâce à son autofinancement et à des subventions de l'Etat et du Département de l'Aisne, la Communauté de communes de la Thiérache du Centre a pu lever des fonds LEADER d'un montant de 32 536,12€. La subvention LEADER a permis de financer des dépenses de communication et de frais artistiques, notamment.



AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ

Comme de nombreux territoires ruraux, le Pays de Thiérache est confronté à d'importants problèmes de mobilité, accentués par une offre de transport public limitée.

La mobilité figure aujourd'hui comme un enjeu majeur pour engager durablement la Thiérache dans un mouvement de dynamisation et de réussite. Il apparaît donc primordial de repenser la mobilité sur le territoire, pour faciliter l'accès non seulement à la formation et à l'emploi mais également à l'offre de soins, aux services publics et répondre ainsi aux besoins variés de déplacement des habitants de la Thiérache.

2 AXES

- 1 LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE DU PAYS AU CHALLENGE RÉGIONAL DE LA MOBILITÉ
- 2 LE RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJET MOBILITÉ



20

1 LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE DU PAYS AU CHALLENGE RÉGIONAL DE LA MOBILITÉ

Organisé par la CCI Grand Lille, Réseau Alliances, la Direction Régionale Hauts-de-France de l'ADEME, Amiens Métropole, le Conseil Régional Hauts-de-France, Hauts-de-France Mobilités et la Métropole Européenne de Lille, l'édition 2019 du challenge mobilité Hauts-de-France s'est déroulé du lundi 16 au samedi 21 septembre. Il vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, télétravail... auprès des actifs, pour leurs trajets domicile-travail. Il ambitionne également de valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés

eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle pour leurs salariés.

Au total, ce sont 5 agents sur 10 qui se sont engagés dans le défi. Trois d'entre eux n'y ont pas pris part pour les raisons suivantes :

- 2 personnes résidaient à Vervins, siège du Pays de Thiérache et se rendaient d'ores et déjà à pieds au travail
 - Une personne était en congés la semaine du challenge.
- Au mode habituel de déplacement, les agents ont eu recours à la marche ou course à pieds, à l'autostop, au vélo, au covoiturage, au bus ou encore au train.



524 KM
ÉCONOMISÉS



SOIT
50%
DU COÛT DES
TRAJETS/SEMAINE



POINTS POSITIFS

CONVIVIALITÉ DES DÉPLACEMENTS
ECONOMIES RÉALISÉES
DÉPLACEMENTS MOINS POLLUANTS
PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

POINTS NÉGATIFS

ADAPTATION DES HORAIRES
DURÉE DES TRAJETS PLUS LONGS
ORGANISATION À ANTICIPER



2 LE RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJET MOBILITÉ

En réponse à la pluralité des problèmes de mobilité du territoire, la Thiérache a souhaité recruter un chargé de projet mobilité/transport. Confiée à l'association Tac Tic Animation, cette embauche s'inscrit néanmoins dans une démarche multi partenariale associant la Sous-préfecture de l'arrondissement de Vervins et le

PETR du Pays de Thiérache. Arrivé le 20 juillet 2020 sur le territoire de la Thiérache, le chargé de projet mobilité/transport s'est vu confier des missions, articulées autour de trois axes à investir de manière concomitante.

UN AXE STRATÉGIQUE : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ RURALE DE THIÉRACHE

- Analyser l'évolution des conditions de mobilité à l'échelle de la Thiérache : offre et demande de déplacement ;
- Assister les décideurs locaux dans l'élaboration du plan de mobilité rurale ;
- Conseiller les décideurs locaux sur les opportunités, risques et contraintes liés à un projet mobilité ;
- Aider les intercommunalités du territoire à se positionner dans le cadre des enjeux de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- Proposer des modes de gouvernance pour favoriser une gestion transversale et une vision partagée des problématiques et des projets mobilité.

UN AXE EXPÉRIMENTATION

- Définir des projets expérimentaux en réponse aux besoins constatés sur le territoire ;
- Assurer le pilotage, la conduite et le suivi d'expérimentation de systèmes de transport et/ou de mobilité durable sur le territoire de la Thiérache : co-voiturage, rezo-pouce, plateforme mobilité, système d'auto-partage, service de transport à la demande, etc...

UN AXE ANIMATION, COORDINATION ET PROMOTION

- Communiquer sur l'offre de services de déplacement mise en place sur le territoire de la Thiérache ;
- Organiser, animer ou participer à des réunions, évènements afin de promouvoir l'éco-mobilité ;
- Identifier et démarcher des publics cibles pour mettre en place des campagnes de communication adaptées.

REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Créé en juin 2005, le Conseil de Développement du Pays de Thiérache, instance prévue pour siéger aux côtés des élus, permet de faire entendre la parole et l'expertise des citoyens. C'est un outil d'amélioration de la démocratie, anticipant les demandes d'expressions de plus en plus nombreuses des citoyens.

2 AXES

1 PRÉSENTATION

2 LES ACTIONS MENÉES EN 2019

1 PRÉSENTATION

Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du Pays et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt

territorial. Chaque année, il doit établir un rapport d'activité qui fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du Pays de Thiérache.



22

LES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :



UNE COMPÉTENCE GÉNÉRALE, AVEC UNE SEULE DISPOSITION PARTICULIÈRE : LE PAYS LE CONSULTE OBLIGATOIREMENT QUAND CELUI-CI ÉLABORE SON PROJET DE TERRITOIRE, CE QU'IL A FAIT EN 2007 ET EN 2015.



ORGANISATION DE CONFÉRENCES-DÉBATS (SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, LA PRÉVENTION-SANTÉ EN THIÉRACHE, LA CULTURE EN THIÉRACHE...), DE SESSIONS DE FORMATION ET « D'ÉCOUTES CITOYENNES ».



TRAVAIL SUR CERTAINES MISSIONS EN RAPPORT AVEC LES PROGRAMMES D'ACTION DU PAYS DE THIÉRACHE : MOBILITÉ/TRANSPORTS, SANTÉ, ALIMENTATION (DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE THIÉRACHE). CELA SE CONCRÉTISE PAR UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS. UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RENCONTRE DEUX FOIS PAR AN, AU SEIN D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE, LES ÉLUS DU PAYS DE THIÉRACHE.



PARTICIPATION AU GROUPE D'ACTION LOCAL, INSTANCE DÉCISIONNELLE DU PROGRAMME LEADER À L'ÉCHELLE DU PAYS DE THIÉRACHE.



CONTRIBUTION AU CONTRAT DE RURALITÉ ET AU PACTE SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE (PILOTÉS PAR L'ÉTAT).

2019

5000€
DE BUDGET

2020

5000€
DE BUDGET



62
MEMBRES

2 LES ACTIONS MENÉES EN 2019

LES ÉCOUTES CITOYENNES

Désigné par le comité de pilotage du Plan Alimentaire Territorial (PAT) comme représentant des consommateurs, le Conseil de Développement a réalisé des écoutes citoyennes sur le rapport des habitants à la consommation. Cette démarche a permis de réaliser un état des lieux du rapport des habitants à la consommation alimentaire. Avec l'assistance technique de l'Union Nationale des structures de Développement Local (UNADEL), les membres du Conseil de Développement ont écouté 70 habitants volontaires.

L'AVENIR DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

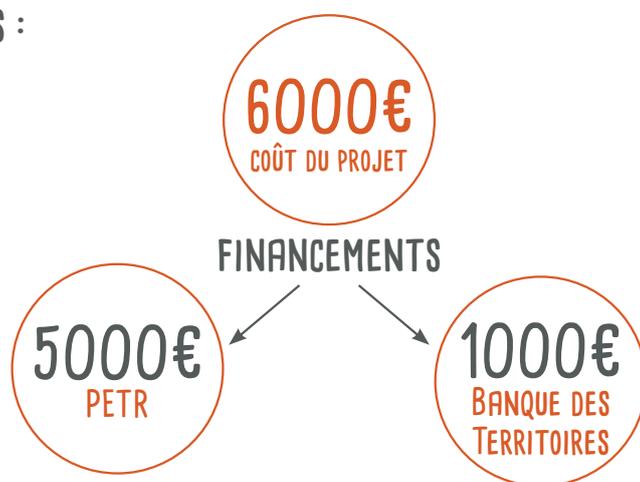
Pour cette année 2020, le Conseil de Développement a prévu de poursuivre sa participation à l'élaboration de la « charte ruminants », ses écoutes citoyennes (dans les lycées, afin d'écouter les jeunes). Il s'agira aussi de communiquer sur la mise en œuvre du Plan Alimentaire de Thiérache, de promouvoir l'opération Zéro Déchets Zéro Gaspillage, lancée par le Pays de Thiérache et d'expérimenter les possibilités de troc au niveau alimentaire.



23

CETTE OPÉRATION S'EST DÉROULÉE EN PLUSIEURS ÉTAPES :

- 1 Définition d'une méthode adaptée
- 2 Choix des personnes à écouter
- 3 Entretiens
- 4 Synthèse des entretiens
- 5 Remise des conclusions au comité syndical le 15/11/19
- 6 Conclusions utilisées lors de diverses manifestations : PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache, PAT.s...



JOURNÉES DÉBAT ET VISITES

Depuis sa mise en place en 2007, le Conseil de Développement a animé des "journées débat" et mis en place des visites de terrain en Thiérache. Selon les sujets, ces moments d'échanges sont ouverts

aux élus et techniciens du Pays de Thiérache et aux membres du Conseil de Développement, mais aussi aux responsables associatifs de la Thiérache (et au grand public pour les sujets d'actualité).

LES JOURNÉES DÉBAT

- 1 La culture en Thiérache, à l'Abbaye de Saint-Michel-en Thiérache
- 2 Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ? au Familistère de Guise
- 3 Les territoires ruraux : leurs problématiques, à Vervins
- 4 Le témoignage du Président du Conseil de développement de Haute-Mayenne, au Nouvion-en-Thiérache
- 5 Les témoignages de chefs de projets de territoires (Bretagne, Lorraine), à l'Abbaye de Bohéries à Vadencourt

LES VISITES THÉMATIQUES DE TERRAIN

- 6 Le patrimoine et le tourisme, Communauté de communes des Portes de la Thiérache
- 7 Le château de Guise (avec le président du PETR)
- 8 L'abbaye de Bohéries, à Vadencourt
- 9 Sur les pas de Matisse, à Lesquielles-Saint-Germain
- 10 Le bocage et l'AOP Maroilles, au lycée agricole de Fontaine-lès-Vervins



FINANCEMENT DU PAYS

Etablissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre, le PETR du Pays de Thiérache est financé d'une part par les cotisations de ses Communautés de communes adhérentes et d'autre part par les subventions qu'il reçoit des différents financeurs (Europe, Etat, Région, etc...) pour la mise en œuvre de ses actions.

1 LES COTISATIONS STATUTAIRES

Chaque année, le montant des cotisations statutaires des Communautés de communes est fixé par délibération du Comité syndical. Elles servent à financer les frais

2 LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Tous les ans, le Pays de Thiérache signe, avec ses Communautés de communes, une convention de partenariat fixant les modalités de mise en œuvre de financement de son programme d'actions. Celui-ci est pour partie financé par des subventions provenant de ses partenaires contractuels (Europe, Etat, Région, etc...). La part restant à la charge du Pays, soit l'autofinancement

LES TAUX AFFECTÉS AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SONT LES SUIVANTS :



TAUX ACTUALISÉ:
37,07 %



TAUX ACTUALISÉ:
28,22 %



TAUX ACTUALISÉ:
9,25 %



TAUX ACTUALISÉ:
25,45 %

4 AXES

1 LES COTISATIONS STATUTAIRES

2 LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

3 EVOLUTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DEPUIS 2014

4 COTISATIONS STATUTAIRES ET DOTATIONS

de structure (frais de fonctionnement, emprunts, frais de personnels), le coût de fonctionnement et le plan d'actions de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

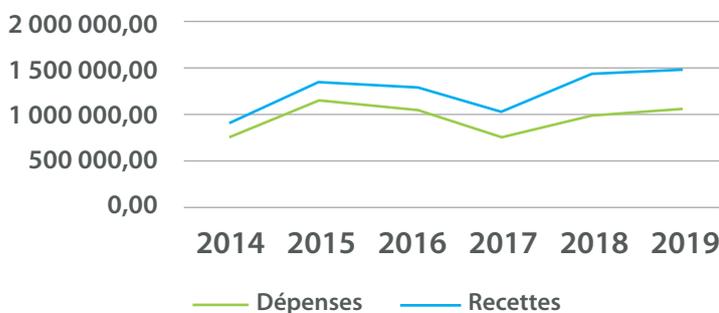
à couvrir pour l'ensemble des actions, est assuré par des contributions financières des Communautés de communes. Celles-ci sont déterminées selon une clé de répartition entre les Communautés de communes, clé qui a fait l'objet d'une révision en 2017. Les bases de calcul de cette clé correspondent, pour 30 %, au nombre d'habitant et, pour 70 %, au potentiel financier agrégé.



3 EVOLUTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DEPUIS 2014

BUDGET DU PAYS DE THIÉRACHE

Section de Fonctionnement

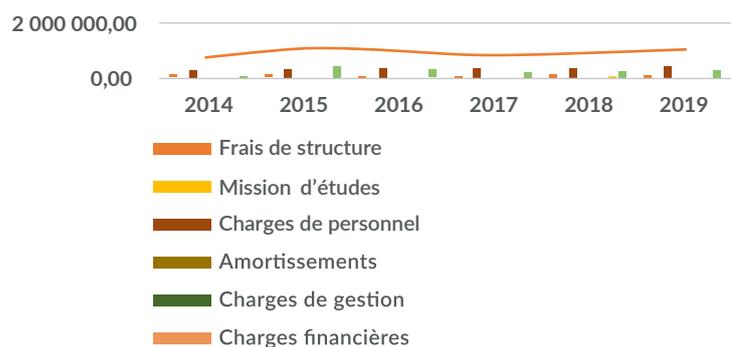


Section d'Investissement

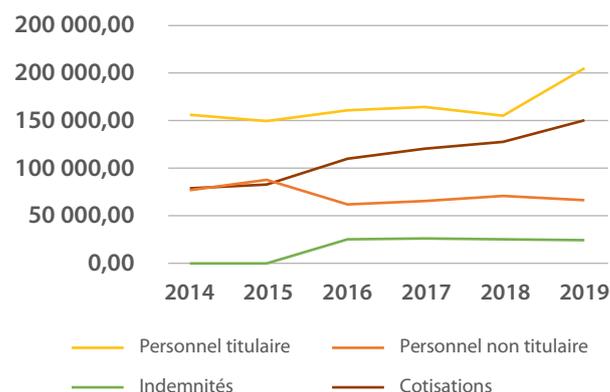


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE PERSONNEL

Évolution des dépenses de fonctionnement

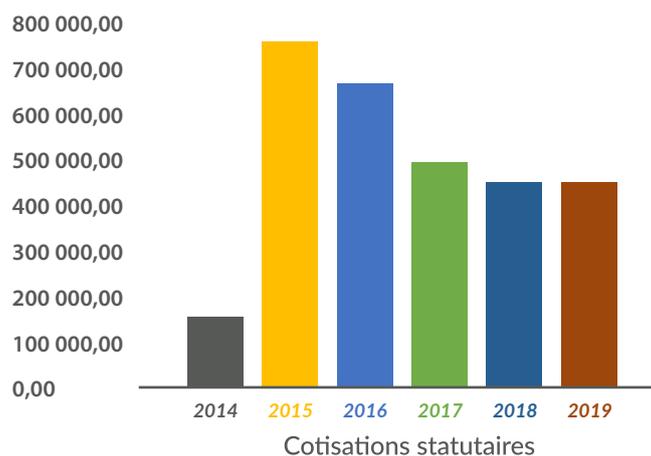


Évolution des frais de personnel

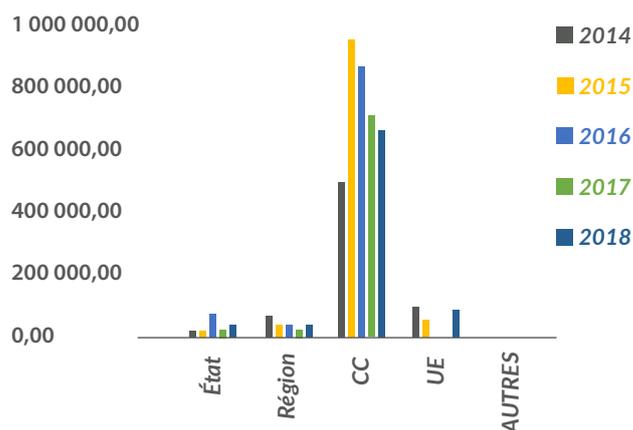


4 COTISATIONS STATUTAIRES ET DOTATIONS

Évolution des cotisations statutaires



Évolution des dotations



EUROPE EXPERIMENTER
EUROPE INNOVATION
ZÉRO DÉCHET PRÉSERVER AMÉLIORER
SENSIBILISER STRATÉGIE AGRICULTURE
EUROPE EXPÉRIMENTER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUBVENTIONNER
BOCAGE SOUTENIR CIRCUITS COURTS
STRUCTURER COMMERCE MUTUALISER
ALIMENTATION ARTISANAT PATRIMOINE PROMOUVOIR

